

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	10 Les droits et les devoirs 10.6 Le droit fiscal	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

10.6.1.6 La taxe sur les véhicules de transport de société

a

Les caractéristiques de la **Taxe de Véhicule de Transport de Société (TVTS)** sont les suivantes :

- **Assujetti.**
Toutes les sociétés exploitées en **France**.
- **Assiette.**
Le nombre de véhicules utilisés dans le cadre de l'objet social.
- **Liquidation.**
Il s'agit d'une taxe sans rôle pour laquelle la déclaration doit être effectuée entre le 1 octobre et le 15 novembre.
Il s'agit d'une taxe progressive en fonction de la puissance fiscale :
 - **Moins de 8 chevaux.**
1 100 **Euros** par véhicule.
 - **Plus de 8 chevaux.**
2 000 **Euros** par véhicule.
- **Recouvrement.**
Le règlement doit être effectué entre le 1 octobre et le 15 novembre.

10.6.2 L'impôt sur les bénéfices

10.6.2.1 Les assujettis de l'impôt sur les bénéfices

Cet impôt est dû pour toute entreprise exploitée en **France** dont le régime social ne confond pas son patrimoine avec celui des associés. Typiquement, il n'est pas dû par les artisans mais par :

- Les **Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL)**.
- Les **Sociétés Anonymes (SA)**.
- Les **Sociétés Anonymes à Responsabilité Limitée (SARL)**.
- Les **Sociétés Anonymes Simplifiées (SAS)**.
- Les **Sociétés en Commandite par Actions (SCA)**.
- Les **Sociétés en Nom Collectif (SNC)**.

10.6.2.2 L'assiette de l'impôt sur les bénéfices

a

L'impôt sur les bénéfices se calcule sur le **résultat net imposable** correspondant au résultat comptable avant impôts et participation des salariés, augmenté de certaines charges à réintégrer telles :

- Amendes pour condamnations pénales.
- Dépenses personnelles.
Une alarme pour sa maison de fonction par exemple.
- Dépenses somptuaires.
Un yacht par exemple.
- Impôts et taxes à caractère personnel.
Impôt Sur la Fortune (ISF), taxe d'habitation, etc.
- Intérêts de comptes courants d'associés si le capital n'est pas entièrement libéré.
- Taxe sur les véhicules de transport des sociétés.